



HARRY

HUMAN RIGHTS ORGANIZATION

FRANCE

RAPPORT DE VEILLE SUR LES DROITS HUMAINS

DARFOUR SOUS LE POIDS DU CONFLIT : GRAVES ATTEINTES AUX DROITS DES CIVILS AU SOUDAN

Référence	HARRY-HRR-2026-001
Date de publication	25 septembre 2026
Préparé par	Ahmed Walid
Type	Rapport préliminaire de veille fondé sur des sources ouvertes
Zone géographique	Darfour, République du Soudan
Langue	Français

Résumé exécutif

Le présent rapport examine la situation des droits humains et la situation humanitaire au Darfour, avec une attention particulière portée à El Fasher et au Darfour septentrional. Il repose exclusivement sur des informations publiques consultées et recoupées jusqu'au 25 septembre 2026. Le conflit armé opposant principalement les Forces armées soudanaises (SAF) aux Forces d'appui rapide (FAR/RSF), auquel participent également d'autres forces et groupes alliés, a entraîné de graves atteintes au droit international humanitaire et aux droits humains. Les sources examinées font état de meurtres de civils, violences sexuelles, torture, détention arbitraire, déplacements forcés, attaques affectant des infrastructures civiles et entraves à l'aide humanitaire. Ces constats sont attribués aux sources originales et ne constituent pas les conclusions d'une enquête de terrain menée par HARRY.

1. El Fasher et le Darfour septentrional

El Fasher a constitué l'un des principaux foyers du conflit au Darfour. Après un siège commencé en mai 2024, la ville est tombée aux mains des Forces d'appui rapide en octobre 2025. Amnesty International a publié le 1er juillet 2026 une enquête fondée sur huit mois de recherches et 247 entretiens, dont 39 avec des enfants. L'organisation affirme avoir documenté, dans et autour d'El

Fasher, des meurtres, des actes de torture, des détentions, des viols, de l'esclavage sexuel, des persécutions et d'autres violations. Selon son analyse juridique, les actes attribués aux FAR constituent des crimes contre l'humanité. Amnesty estime également que la destruction de villages majoritairement zaghawas dans la région d'Abu Zerega présente des caractéristiques compatibles avec un nettoyage ethnique. Ces qualifications sont celles d'Amnesty International et ne constituent pas un jugement judiciaire de HARRY.

2. Atteintes aux civils et aux infrastructures civiles

Human Rights Watch indique dans son Rapport mondial 2026 que toutes les parties belligérantes ont commis des crimes de guerre et d'autres violations du droit international humanitaire. Au Darfour, l'organisation rapporte des exécutions extrajudiciaires et des violences sexuelles attribuées aux FAR après la prise d'El Fasher. Elle documente également des attaques des Forces armées soudanaises ayant affecté des zones résidentielles et commerciales, notamment à Nyala, au Darfour méridional. Le présent rapport évite donc de réduire la crise aux agissements d'un seul acteur et retient un standard identique d'examen des allégations, quelle que soit la partie concernée.

3. Violences sexuelles contre les femmes et les filles

Les violences sexuelles liées au conflit constituent l'un des aspects les plus graves de la crise. Amnesty International indique avoir documenté des viols, de l'esclavage sexuel et d'autres formes de violences sexuelles dans le cadre de son enquête sur le Darfour septentrional. Son communiqué du 1er juillet 2026 précise que 26 survivantes et survivants de violences sexuelles ont été interrogés, dont 20 femmes et filles ayant déclaré avoir subi un viol. Ces informations doivent être traitées avec une attention particulière à la sécurité, à la dignité et à la confidentialité des victimes et survivantes.

4. Enfants affectés par le conflit

Selon Amnesty International, des enfants ont été tués, blessés, violés, enlevés ou recrutés de force dans le contexte des opérations au Darfour septentrional. L'enquête citée comprend 39 entretiens avec des enfants ainsi qu'une analyse de vidéos et d'images satellitaires. Les enfants bénéficient d'une protection spéciale en droit international humanitaire ; toute allégation de recrutement, d'utilisation ou de violence à leur encontre nécessite une enquête indépendante et rigoureuse.

5. Détention et conditions à la prison de Shala

Le 21 mai 2026, des procédures spéciales des Nations Unies ont publié une communication concernant des allégations graves relatives à la prison de Shala, à El Fasher. Selon les informations reçues par ces experts, environ 9 000 personnes, dont des femmes, seraient détenues arbitrairement par les FAR et certaines feraient face à des conditions mettant leur vie en danger en raison du manque de nourriture, d'eau et de soins médicaux, ainsi que de conditions de détention inhumaines. Le chiffre de 9 000 est présenté ici comme une allégation figurant dans la communication onusienne ; HARRY ne l'a pas vérifié de manière indépendante.

6. Déplacement, faim et accès humanitaire

Human Rights Watch décrit le conflit soudanais comme ayant provoqué une crise humanitaire et de déplacement d'une ampleur exceptionnelle. Son Rapport mondial 2026 cite des données selon lesquelles 24,6 millions de personnes souffraient de faim aiguë et plus de 11,8 millions avaient été déplacées au cours du conflit, selon les périodes de référence indiquées par les sources. Dans et autour d'El Fasher, le siège, les combats, les attaques contre les infrastructures et les restrictions d'accès ont aggravé l'insécurité alimentaire et l'accès aux services essentiels. Ces chiffres sont nationaux et ne doivent pas être interprétés comme des statistiques propres au Darfour.

7. Dimension ethnique

Des communications des procédures spéciales de l'ONU ont fait état d'allégations d'exécutions sommaires visant notamment des membres de groupes ethniques non arabes, de bombardements de zones peuplées, de destruction d'habitations civiles et de déplacements forcés au Darfour. Amnesty International conclut, pour le champ de son enquête de 2026, à une persécution fondée sur l'identité ethnique et estime que la destruction de villages majoritairement zaghawas à Abu Zerega relève du nettoyage ethnique. Amnesty indique poursuivre ses recherches sur la possible pertinence de certains faits au regard du crime de génocide. HARRY ne formule pas, dans ce rapport, de conclusion indépendante établissant un génocide.

8. Évaluation préliminaire de HARRY

Sur la base des sources ouvertes examinées, HARRY International Human Rights Organization - France considère que les informations disponibles révèlent des indicateurs graves, concordants et provenant de plusieurs sources concernant de possibles violations graves commises contre des civils au Darfour. Ces éléments justifient la poursuite d'enquêtes indépendantes, la préservation des preuves et l'accès des mécanismes compétents aux victimes, témoins et lieux concernés. Le présent document n'établit pas la responsabilité pénale individuelle d'une personne ou d'une entité et ne prétend pas constituer une enquête de terrain.

9. Recommandations

HARRY appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire, à protéger les civils, le personnel médical et humanitaire ainsi que les biens de caractère civil ; à permettre un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave ; à mettre fin aux violences sexuelles, à la torture, aux détentions arbitraires et au recrutement illicite d'enfants ; à garantir un traitement humain aux personnes privées de liberté ; à préserver les éléments de preuve ; et à permettre des enquêtes indépendantes et des procédures judiciaires équitables concernant les violations alléguées.

Méthodologie et limites

Ce rapport a été préparé le 25 septembre 2026 à partir de sources ouvertes accessibles au public. HARRY n'a pas, aux fins de cette édition, conduit d'entretiens directs avec des victimes ou des témoins et n'a pas déployé de mission de terrain au Darfour. Les chiffres, faits et qualifications juridiques attribués à des organismes externes restent ceux de leurs sources originales. Les données peuvent évoluer en raison de la poursuite du conflit, de l'accès limité à certaines zones et de la publication de nouvelles informations.

Sources principales

1. Amnesty International, « Soudan : Ville assiégée, enfants attaqués : les crimes contre l'humanité des Forces d'appui rapide dans le Darfour septentrional », 1er juillet 2026.
<https://www.amnesty.org/fr/documents/afr54/1116/2026/fr/>
2. Amnesty International, communiqué relatif aux atrocités commises à El Fasher, 1er juillet 2026.
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2026/07/sudan-rsf-atrocities-in-el-fasher-a-stain-on-the-conscience-of-humanity-new-report/>
3. Human Rights Watch, World Report 2026 - Sudan.
<https://www.hrw.org/world-report/2026/country-chapters/sudan>
4. Nations Unies - Procédures spéciales, communication OTH 45/2026 concernant la prison de Shala à El Fasher, 21 mai 2026.
<https://spcommreports.ohchr.org/TmSearch/RelCom?code=OTH+45%2F2026>
5. Nations Unies - Procédures spéciales, communication OTH 115/2024 concernant des violations alléguées au Darfour septentrional et occidental.
<https://spcommreports.ohchr.org/TmSearch/SearchCode?code=OTH+115%2F2024%3B+OTH+45%2F2026>

Préparé par : Ahmed Walid

Organisation : HARRY International Human Rights Organization - France

Date : 25 septembre 2026